

Maturation

Les SATT croient à leur valeur ajoutée

Moins de trois ans après leur lancement, les SATT ont trouvé leur place dans le paysage français de la valorisation de la recherche. Si des succès ont déjà été obtenus, les pratiques restent encore perfectibles.

Connectus, en Alsace, a été la première en janvier 2012. Depuis, treize autres sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT) se sont constituées partout en France. Leur mission : détecter les meilleurs projets dans les laboratoires académiques de leur région et les amener à un niveau de maturité suffisant pour qu'ils puissent intéresser un partenaire industriel ou se développer dans une nouvelle société (voir ci-contre). « Nous apportons la recherche au marché », résume Christian Estève, président de la SATT francilienne Idfinnov. Nées du programme « Investissements d'avenir » (2010), ces nouvelles venues dans le paysage français de la valorisation de la recherche publique n'ont pourtant pas suscité un enthousiasme unanime. Le risque d'une complexification accrue d'un système déjà peu lisible ou d'une mise en péril de l'activité des structures de valorisation des organismes publics, comme l'Inserm ou le CNRS, figurait au premier plan des inquiétudes. Aujourd'hui, si tous les problèmes ne sont pas réglés, les tensions semblent apaisées. « Je ne vois plus de point de blocage : chacun a fait des efforts pour changer sa vision, affirme Pascale Augé, présidente du directoire d'Inserm Transfert (filiale de l'Inserm en charge de la valorisation de sa recherche). Dans la compétition mondiale, nous nous devons d'être au meilleur niveau dans tous les domaines, y compris celui de la valorisation : en travaillant avec les

SATT nous pourrions être plus efficaces et productifs, en volume et en valeur. »

“Dériskuer les projets”

« Les SATT présentent un intérêt certain sur l'aspect valorisation, en particulier quand il y a un rapprochement avec les incubateurs, observe Pierre-Olivier Goineau, président de France Biotech. Mais il faut préserver les équipes qui travaillaient déjà dans ce domaine... et ne pas rajouter une couche au mille-feuille ! » Une inquiétude balayée par Christian Estève : « Nous ne créons pas de nouvelle couche, nous répondons à un besoin qui n'était pas comblé auparavant par le système français. Notre vraie plus-value réside dans notre capacité à faire mûrir les projets, tant en termes de financement que de moyens humains et techniques. Grâce aux fonds de maturation des SATT, dotés par les Investissements d'avenir, nous pouvons “dériskuer” les projets que nous détectons. » En matière de santé, cela consiste, par exemple, à établir une preuve de concept clinique d'un biomarqueur prédictif, pour sélectionner les donneurs au moment d'une greffe de moelle osseuse et éviter les formes graves de réaction du greffon contre l'hôte (Idfinnov). Ou encore à transformer en start-up (Poietis) une technologie de rupture : la bio-impression 3D de tissus biologiques assistée par laser (Aquitaine Science Transfert). « En deux ans, il nous a été possible, pour certains projets, de mener à bien toute la chaîne d'accompagnement jusqu'au marché », se félicite Maylis Chusseau, présidente d'Aquitaine

Science Transfert. Selon Christian Estève, les SATT constituent un modèle sans équivalent dans le monde, et très attentivement observé au plan international. Le bureau de transfert technologique de l'université britannique d'Oxford a même passé un accord de collaboration avec Idfinnov en mai 2014, pour un échange de “bonnes pratiques”.

Harmoniser les processus

L'une des pierres d'achoppement demeure le transfert de propriété intellectuelle. Pour Isabelle Diaz, secrétaire général d'Ariis¹ et directeur recherche et biotechnologies du Leem, le problème majeur vient de la diversité des pratiques d'une SATT à une autre. « Il faut absolument qu'elles s'accordent pour définir des standards de manière à ce que, quel que soit le schéma de valorisation retenu par les partenaires (licence exclusive, sous-licence ou option de licence), le processus ne varie pas d'une région à une autre. » Concernant la maturation, elle insiste aussi sur l'importance du suivi des projets, au-delà même du transfert technologique, pour s'assurer qu'au final il y a bien eu création de valeur. Alors qu'Ariis publie déjà sur son site internet l'ensemble des “offres” en santé que lui adressent les SATT, elle pourrait engager en 2015 une collaboration avec ces dernières, afin d'améliorer la visibilité de leurs projets. ■

Julie Wierzbicki

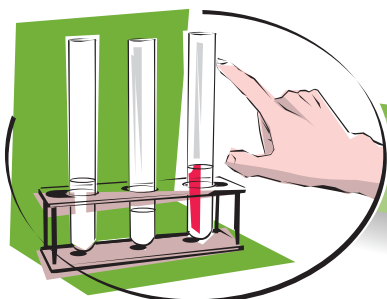
(1) Alliance pour la recherche et l'innovation des industries de santé – Ariis.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Les sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT)

1) DÉTECTION

Un représentant d'une SATT identifie un projet prometteur d'un laboratoire académique qui lui est rattaché. Un chercheur peut aussi se rapprocher de la SATT pour valoriser ses travaux. Les premiers échanges s'instaurent.



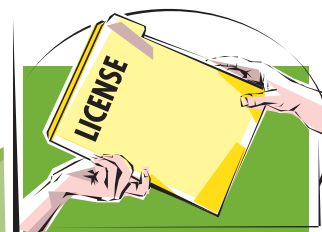
3) FINANCEMENT

Le programme est soumis au comité d'investissement, qui délivre un avis, puis au conseil d'administration de la SATT, qui entérine ou non le financement par le fonds de maturation.



2) MONTAGE DU DOSSIER

- Les chercheurs et la SATT réfléchissent à la meilleure voie de valorisation. La SATT propose un programme de maturation et de financement.
- Sécurisation de la propriété intellectuelle.



4) MATURATION

- Le programme de maturation est lancé. Il peut durer plusieurs années en fonction des objectifs à atteindre (par exemple, obtention d'une preuve de concept). La SATT s'assure de son bon déroulement.
- La SATT prospecte pour identifier les industriels qui pourraient être intéressés par le projet.



5) VALORISATION

- La technologie est transférée (licence, sous-licence, option de licence) à un partenaire industriel ou à une start-up créée pour développer le projet.
- La SATT continue d'accompagner la start-up dans les premières étapes de son existence (recherche de financement, de dirigeants...), éventuellement en collaboration avec un incubateur.

Les chiffres-clés

14

SATT

865 M€

de financement sur 10 ans
(investissements d'avenir)

2 900*

projets détectés
et analysés

40*

start-up créées

70 M€*

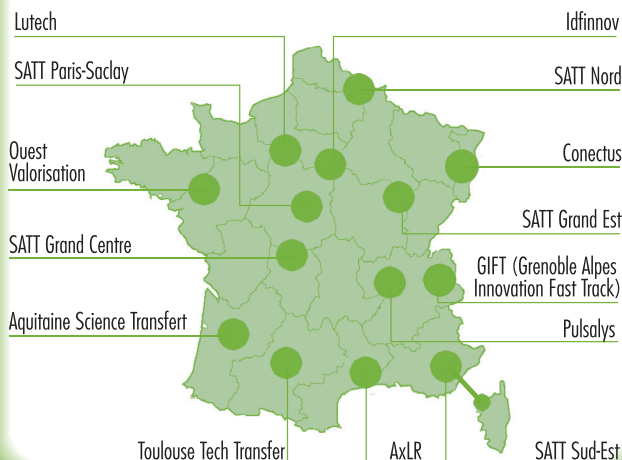
investis en
maturation

140*

licences d'exploitation
signées avec
des entreprises

(*) Chiffres au 30 septembre 2014. Source : Réseau SATT

14 SATT à travers la France



Partenariats public-privé

Une meilleure valorisation de la recherche académique

Un seul interlocuteur du côté académique, modèles de contrats, accords-cadres... Les relations entre recherche académique et industriels se professionnalisent et se simplifient. Objectif : transcrire plus rapidement les découvertes scientifiques en innovations pour le patient.

Avec la publication, mi-décembre, du décret qui vise à définir le mandataire unique pour exploiter les résultats de la recherche académique et négocier avec l'industriel, et la mise en ligne de modèles de contrats sur les sites d'Ariis et Aviesan, la simplification des collaborations public-privé est en passe de devenir une réalité en France. L'objectif est de réduire la durée de signature de ce type de contrats entre les laboratoires académiques et les industriels. Depuis plusieurs années, les grands organismes de recherche académique ont fait fortement évoluer leurs structures de valorisation. L'Inserm par exemple, via sa filiale Inserm Transfert, a mis en place en 2014 une véritable ingénierie pour gérer les partenariats industriels. « Pour tous les accords de recherche simples impliquant une seule équipe académique et un industriel, ou bien la présence d'un post-doctorant pendant dix-huit mois chez l'industriel, nous nous sommes placés dans une démarche de qualité qui a été certifiée ISO 9001, avec des engagements de temps, de retour au client... », indique Pascale Augé, présidente du directoire d'Inserm Transfert. En 2013, ce sont ainsi 232 contrats de recherche qui ont été signés, avec 30 millions d'euros de revenus générés par les contrats de licences et les partenariats de recherche.

Des efforts de structuration

Même effort de structuration et de professionnalisation du côté du CNRS, qui a développé un répertoire des compétences, outil qui permet d'identifier



« Un guichet unique était une demande forte des industriels. La création d'Ariis et d'Aviesan, tout comme les Rencontres internationales de recherche, permettent de faciliter les partenariats public-privé, et de mieux valoriser l'excellence de la recherche translationnelle et de la recherche clinique françaises », déclare Patrice Denèfle, directeur de l'Institut de recherche et médecine translationnelle de Roche depuis le 1^{er} janvier 2015.

le laboratoire qui possède le savoir-faire recherché par un industriel. « Nous travaillons sur la mise à disposition d'une plate-forme d'innovation ouverte intégrant ce moteur de recherche, les brevets disponibles, les formations proposées aux entreprises... », détaille Marie-Pierre Comets, directrice de l'innovation et des relations avec les entreprises du CNRS. De leur côté, les industriels aussi se sont organisés, avec des équipes dédiées à la mise en place et au suivi de ces relations, à l'instar du groupe pharmaceutique Roche. « Nous avons créé en 2011 l'Institut Roche de recherche et médecine translationnelle, l'IRRMT, pour renforcer encore notre politique partenariale. Roche a actuellement 60 collaborations en cours avec des équipes de recherche publique, et a investi 34 millions d'euros depuis 2009 dans ces projets collaboratifs », expose Patrice Denèfle, le nouveau directeur de l'IRRMT.

Les accords-cadres se multiplient

Autre outil de simplification, la signature d'un accord-cadre. Le CNRS a signé 25 accords-cadres avec des

grands groupes. « De nombreuses entreprises nous demandent de mettre en place un accord-cadre avec elles afin de définir en amont les règles de fonctionnement de la coopération, de répartition de la propriété intellectuelle, d'exploitation des résultats, de publication et de confidentialité. Cet accord s'applique à toutes les unités du CNRS qui contractent avec le partenaire et permet ainsi la signature rapide de contrats spécifiques de recherche », explique Marie-Pierre Comets. Même appétence identifiée à l'Inserm. « Nous avons l'intention de multiplier ce type d'accords, qui permettent de gérer des programmes de recherche dans plusieurs domaines et avec plusieurs équipes, avec un investissement important s'inscrivant dans la durée », souligne Pascale Augé. Grâce à toutes ces actions de la part des grands organismes de recherche, la valorisation des travaux de toutes ces équipes devrait connaître une nouvelle dynamique. ■

Anne Pezet